

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Camping de la Cité d'Aleth

Allée Gaston Buy - 35400 Saint Malo - tel: +33(0)2 90 63 02 13 - campingsaintmalo@gmail.com

www.camping-saintmalo.fr

1. RÈGLEMENT DU SÉJOUR

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement de l'acompte par le locataire.

Un versement d'acompte vous sera demandé pour valider votre réservation. Le versement de l'acompte peut se faire par chèque (ordre : SARL Solidor), par ANCV, par virement ou par téléphone avec la VAD.

Dès réception du règlement de l'acompte, vous recevrez un email de confirmation sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. Le solde du séjour sera à régler lors de votre arrivée.

Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement de l'acompte, le délai d'option étant fixé à 15 jours.

2. CAPACITÉ

Le nombre de personnes mentionnées par logement (4 personnes) et emplacement (6 personnes) dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type coco-chrono ou coco-sweet implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

3. LOCATIONS

- Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Le prix : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 personnes, une installation et un véhicule. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations.

Suppléments : Les personnes (adulte ou enfant) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (électricité, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

- Location d'hébergements :

Nos locations de type coco-chrono ou coco-sweet peuvent accueillir 4 personnes maximum.

Définition des saisons de location : Se référer aux fiches de tarifs.

Périodes et durée de location : Les locations sont possibles pour une semaine ou pour un minimum de 2 nuits hors juillet-août.

En juillet-août, les hébergements sont loués à la semaine du samedi au samedi.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, électricité dans la limite de 200 kW par semaine), l'accès aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations.

Les locations sont disponibles à partir de 15h00 et jusqu'à 19h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie de 200€. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants.

Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

- La valeur des objets manquants
- Un montant forfaitaire de 150€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante.
- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant.
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

Pour préparer votre séjour : Il est indispensable de vous munir de votre linge de lit (draps, taies et housse de couette) si un kit de couchage n'a pas été réservé par avance (tarif kit couchage : 10€ par lit). Les oreillers, couettes et alèses sont fournis.

En cas d'arrivée tardive (au-delà de 19h) ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services. La clef de votre location vous sera remise à votre arrivée.

Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter tous les balisages et consignes de sécurité telles qu'elles vous seront affichées, et de restituer les clefs de votre location à la fin de votre séjour.

4. MODIFICATION DE SÉJOUR

Possibilité de modification (ajout de nuits / changement de dates / changement de types de locations) sous réserve de disponibilité.

5. ARRIVÉES RETARDÉES / DÉPARTS ANTICIPÉS

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

6. ANNULATIONS

- **Annulation de séjour par le Camping de la Cité d'Aleth AVANT votre arrivée :**

En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans un autre hébergement similaire sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée, aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Si l'acompte n'est pas réglé dans les 15 jours suivants votre demande de réservation, le camping se réserve le droit d'annuler votre séjour.

- **Annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée :**

Vous devrez avertir par écrit le camping (courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, vous serez tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2° du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon une périodicité déterminée. L'acompte est remboursable uniquement lors d'une annulation faite par le camping. L'acompte avancé est perdu en cas d'annulation par le client.

En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès nous vous rembourserons l'intégralité de votre règlement.

- **Pour tout séjour annulé :**

Pour tout séjour annulé de plus de 30 jours avant la date d'arrivée, et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, nous retiendrons l'équivalent de 15% du montant total de votre séjour.

Entre 30 et 8 jours avant le séjour, il sera retenu 60% du montant total de votre séjour.

Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise au Camping de la Cité d'Aleth.

7. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques sont admis dans nos locations et emplacements sous votre entière responsabilité. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur la parcelle ou dans la location. L'animal doit être tatoué et vacciné et ses papiers doivent être présentés au bureau à l'arrivée. Les chiens de catégorie I et II doivent obligatoirement être signalés lors de l'enregistrement à l'accueil et ne seront acceptés que sur présentation d'un permis de détention. Ils seront attachés et muselés durant leurs séjours.

8. LONG SÉJOUR

Le camping ne peut être une résidence principale. Pour tout séjour supérieur à un mois un justificatif de domicile devra être présentée.

Les travailleurs saisonniers devront présenter leurs contrats ainsi qu'une attestation de leur employeur.

9. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour.

N'hésitez pas à nous rapporter directement vos réclamations, suggestions, idées de vive voix. C'est toujours plus productif que de vous adresser à Monsieur Google !

10. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Il faudra respecter la charte du campeur qui vous sera donnée à votre arrivée.

Il est strictement interdit d'allumer un feu sur le domaine.

11. HORAIRES DU BUREAU D'ACCUEIL

Basse saison

Lu au je : 9h00- 12h30 / 14h30-18h30

Ve au dim : 09h00 - 19h30

Haute saison (juillet et août)

tous les jours : 8h00-20h30

12. INFORMATIONS BANCAIRES

S.A.R.L. SOLIDOR - avenue de la Guimorais 35400 Saint Malo

Domiciliation : Crédit Agricole - 9 Bd de la République, 35400 Saint-Malo - Code Banque : 13606 - Code Guichet : 00034

Numéro de compte : 46329700224 - Clé RIB : 36 - IBAN : FR76 1360 6000 3446 3297 0022 436 - Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP836

